



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

FNDAE

Question écrite n° 8053

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux attire l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la pollution de l'eau provenant des exploitations agricoles. Il lui fait remarquer que les consommateurs doivent acquitter des prix de plus en plus élevés en raison des protections et des traitements mis en oeuvre pour supprimer la pollution d'origine agricole. A l'heure actuelle, la dépollution de ces exploitations est subventionnée à partir du FNDAE, c'est dire que ce sont les consommateurs qui la financent. Il lui demande s'il ne serait pas plus équitable d'appliquer le principe « pollueur-payeur » vis-à-vis des exploitations agricoles et si une taxe sur les élevages hors sol et sur les engrais ne pourrait pas être envisagé pour limiter la course à la productivité et donner à ces exploitations les moyens de lutter contre leur pollution.

Texte de la réponse

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance, avec intérêt, de la question concernant l'application du principe « pollueur-payeur » aux exploitations agricoles. Ce principe est d'ores et déjà partiellement appliqué pour les élevages de dimension importante qui sont intégrés dans le système de redevances des agences de l'eau. Toutefois, à l'occasion de la communication de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, lors du conseil des ministres du 20 mai 1998 sur la réforme des instruments d'intervention publique dans le domaine de l'eau, le Gouvernement a décidé que ce principe devait être mieux appliqué à l'agriculture. Ainsi, une réflexion est engagée sur la pertinence de la création d'une écotaxe ou d'une redevance sur les engrais et les produits phytosanitaires, dans le cadre de la réflexion d'ensemble du Gouvernement sur la fiscalité écologique. De même, un bilan technique, économique et financier du programme de maîtrise de pollutions d'origine agricole sera réalisé et ses conditions d'extension aux petits élevages seront étudiées. Enfin, dans un objectif de maîtrise des prélèvements agricoles, le Gouvernement veillera à une meilleure cohérence des politiques publiques de soutien à l'irrigation avec une bonne gestion de la ressource en eau.

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8053

Rubrique : Eau

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4710

Réponse publiée le : 27 juillet 1998, page 4133